

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 12601

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Camille Coquilhat 33

Objet de la demande : rénover une maison unifamiliale, reconstruire la véranda, changer les châssis des façades (avant et latérale) et condamner une baie en façade latérale

Nature de l'activité principale :

Périmètre et zone :

PRAS : zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : BLOC 543 (PARTIE) compris entre les rues Commandant Ponthier, Général Henry, Général Five et Baron Dhanis ayant fait l'objet d'un arrêté de type « Loi 62 » Date arrêté : 1982-09-21

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- dérogation du titre I du RRU à l'art.4 (profondeur de la construction) & à l'art.6 (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule du 23/02/2026 au 09/03/2026.

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 17 mars 2026, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- en ligne : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site etterbeek.brussels

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : urbanisme@etterbeek.brussels ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique (urbanisme@etterbeek.brussels) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK au plus tard le 09/03/2026 ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

A Etterbeek, le 04/02/2026

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,
Annick PETIT

Le Bourgmestre,
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.